

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 08 DÉCEMBRE 2023 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le vendredi 08 décembre 2023 à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle VACHEY, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN.

Quorum : 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2023

Bruno LESSAULT propose l'ajout d'une délibération concernant une décision modificative à l'ordre du jour.

- Délibération concernant la décision modificative pour un transfert d'écritures
- Délibération autorisant le maire à signer la convention « prévenir et traiter les déchets abandonnés »
- Délibération relative à la révision des baux ruraux communaux
- Délibération concernant la révision des tarifs de la salle des fêtes
- Délibération ouvrant un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- Délibération concernant les Autorisations Spéciales d'Absences (ASA)
- Questions et informations diverses

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2023

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

4 – Délibération concernant le transfert d'écritures

Suite à la mise à jour de l'inventaire avec Mme Josiane PELLETIER, Conseillère aux Décideurs Locaux et travaillant pour la trésorerie, il a été constaté que les montants des études de travaux n'ont pas été rattachés aux travaux concernés. Il s'agit des travaux du pont de Jarzay et des écluses rue de la Mairie.

Les montants des études sont inscrits au compte 2031 et doivent être transférées aux comptes 2151 et 2152.

Il s'agit de jeux d'écritures qui font l'objet d'une décision modificative.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert des sommes.

Contre : 0

abstention : 0

pour : 10

5 – Délibération autorisant le maire à signer la convention « Prévenir et traiter les déchets abandonnés »

La société CITEO accompagne les collectivités pour prévenir et traiter les déchets abandonnés ; celle-ci va percevoir des subventions durant 3 ans.

Bruno LESSAULT demande l'autorisation de signer la convention et la soumet au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer la convention « prévenir et traiter les déchets abandonnés »
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

6 - Délibération relative à la révision des baux ruraux communaux

Bruno LESSAULT a constaté que les agriculteurs ne sont pas soumis au même tarif.

Il souhaite une révision du prix à l'hectare en appliquant le même pour tous.

Il propose le tarif de 82,45 €/ha.

Certains exploitants voient leurs baux diminuer tandis que d'autres sont augmentés ; la différence est minime ; ces ajustements sont équitables.

Le conseil vote à l'unanimité les nouveaux tarifs des baux ruraux.

- Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

7 – Délibération concernant la révision des tarifs de la salle des fêtes

Françoise LIMOGES fait observer que le tarif de location de la salle des fêtes s'élève à 50€ pour les associations ; quant à l'occupation du stade par les associations, aucune participation n'est demandée.

Elle fait remarquer que la commune supporte des frais de fonctionnement tant pour la salle des fêtes que pour le stade.

Elle souhaite une solution équitable pour les associations de la commune. Les échanges permettent d'envisager soit l'application du même tarif de 50 €, soit la gratuité pour chacun des deux lieux.

Pascal FILLON souligne l'importance de la vie associative sur la commune et propose la gratuité pour les associations.

Le conseil adhère à cette solution et décide à l'unanimité la gratuité pour les associations de la commune et payante pour les associations hors commune.

- Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Bruno LESSAULT fait remarquer que le forfait ménage est fixé à 60 €, que ce soit pour la petite salle de 50m2 ou pour la grande salle de 130 m2, alors que les frais de fonctionnement sont différents.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le forfait ménage à 60 € pour la grande salle et à 30 € pour la petite salle.

- Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

8 - Délibération ouvrant un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Françoise LIMOGES explique qu'un agent technique va bénéficier d'un avancement de grade, sujet déjà abordé lors de la séance du 13 décembre 2022.

La nature du poste qu'il occupe doit être modifiée et donnera lieu à la création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, supprimant ainsi le poste actuel de d'adjoint technique territorial.

Le Maire propose la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Le conseil vote à l'unanimité cette création.

- Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

9 - Délibération concernant les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) des agents communaux

Françoise LIMOGES rappelle que ce sujet a été débattu lors du conseil du 10 février dernier en question diverse. Elle informe que suite à la validation du projet par le CST du Centre de Gestion, il faut prendre une délibération.

Le conseil vote à l'unanimité les décisions prises lors du conseil du 24 mars 2023 quant aux autorisations Spéciales d'Absence.

- Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

12 - Questions et informations diverses

- Le maire demande aux élus ayant assisté aux **réunions extérieures** de faire un bref résumé.
- Maryvonne BOUQUIN fait les rapports suivants :
 - ✓ Le 28/11 : **réunion gérontologie** à Moulins sur Céphons. L'ordre du jour était axé sur l'aide sociale versée par le Département aux résidents des EHPAD, dont leurs revenus ne couvrent pas la totalité

des frais d'hébergement, et lorsque les économies et le patrimoine sont épuisés. Cette aide est récupérable en partie ; les enfants sont soumis à l'obligation alimentaire.

- ✓ Le 05/12 : **réunion sur le Document Unique** à Déols, avec Caroline, secrétaire. Il s'agissait du suivi du Document Unique (DU), à mettre à jour chaque année, concernant la prévention des risques des salariés. Afin que ce document reste actif, il est nécessaire de le réévaluer.
- ✓ Le 06/12 : **réunion RGPD** avec Françoise LIMOGES, à la mairie. Mme DUBREUIL, remplaçante de M. KAZÉ, DPO, a repris contact avec les élues pour évaluer le dossier, déjà bien à jour. Quelques documents restent à lui envoyer pour précision.

➤ Catherine GUILLAUMIN

- ✓ 06/12 : **réunion avec Orange**, à Levroux, à l'initiative de l'AMI. Elle fait la synthèse. Un petit tableau avec coordonnées de l'assistance technique aux particuliers sera affiché à la mairie et transmis aux administrés. Les nouveaux habitants non raccordés doivent faire leur demande de raccordement au réseau immédiatement car le délai est de 6 à 9 mois. Les pannes sont dues à des défauts d'élagage, des dommages aux poteaux, vols de cuivre. Si un camion suspect, sans logo, est repéré, prévenir la gendarmerie. Pour la fibre, il est vivement conseiller de se raccorder, car en 2028, toutes les anciennes installations seront retirées.
- ✓ 25/11 : elle a représenté la municipalité lors de la **remise du Diplôme National du Brevet 2023** à la maison du peuple de Levroux. Quatre jeunes de Baudres ont reçu ce diplôme. Dans ce cadre, les jeunes de la commune de Baudres, admis avec mention, reçoivent une **récompense de la municipalité**. Elle propose que les jeunes admis sans mention obtiennent également une récompense. Celles-ci pourraient être attribuées de la façon suivante :
 - Sans mention : 20€
 - Mention assez bien : 30 €
 - Mention bien : 40 €
 - Mention très bien : 50 €

Cette proposition fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.

➤ Adrien GAUGRY :

- ✓ Il a assisté à une **réunion organisée par l'AMI sur le plan de sauvegarde** et présenté par Groupama. Il a trouvé cette réunion un peu décevante et pense qu'en cas de problème, il faut se rapprocher de la préfecture.
- Bruno LESSAULT rappelle que la **cérémonie des vœux du maire** se déroulera le 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes. Il demande à tous les membres du conseil d'être présents pour aider. Cette cérémonie sera présentée sous forme de diaporama et commentée. Il donne la liste des invités. Les habitants sont attendus. Un mot d'accueil sera adressé aux nouveaux habitants.
- Françoise LIMOGES présente la **Prime Pouvoir d'Achat** et son mode de calcul. A partir d'un tableau comportant les fourchettes de revenus et la somme pouvant être attribuée, Françoise LIMOGES a précisé le calcul fait au prorata du temps de travail et de la masse salariale de chacun, en ramenant d'abord tout le monde à 35h puis au temps de travail de chacun. Cette prime n'est pas obligatoire mais préconisée. Elle sera prise sur le budget 2024 et versée en une seule fois au 1^{er} trimestre 2024. Elle pourrait être comprise entre 300 € et 400 €. Jean-Yves GAPIN demande la masse budgétaire consacrée ; Françoise LIMOGES répond qu'en prenant 400 €, la masse sera de 2000 € environ. Sophie DOS SANTOS et Pascal FILLON, qui pensent que leurs salaires ne sont pas très hauts, expriment le souhait de mettre le maximum et partiraient sur la base de 700 €, car l'inflation dure. Tous les membres du conseil abondent dans ce sens. Françoise LIMOGES informe le conseil que le document lié à cette prime sera envoyé au comité technique du CDG qui acte et le retourne en mairie. A ce moment-là, il faudra prendre une délibération.

La Prime Pouvoir d'Achat n'a rien à voir avec la prime annuelle plutôt basée sur le mérite. Françoise LIMOGES, en accord avec le maire, fixent la **prime de fin d'année** attribuée aux employés.

- ✓ Pour le personnel contractuel, les primes s'échelonnent entre 50€ et 250 €
- ✓ Pour le personnel titulaire, les primes s'échelonnent entre 400 € et 600 €
- Françoise LIMOGES aborde la nécessité du **changement d'ordinateur du secrétariat**, encore sous Windows 7, ce qui entraînera l'arrêt des mises à jour du système d'exploitation. Elle précise qu'il s'agit d'un P.C. et que ce changement pourrait se faire sous forme d'achat ou de location. Les tarifs ne sont pas encore très précis. Il faudra mettre cet achat au budget 2024. Des questions sont posées sur le

serveur, les modes de sauvegarde, les logiciels et les applications. Jean-Yves GAPIN et Pascal FILLON peuvent venir voir pour donner leur avis à ce sujet.

- Françoise LIMOGES ajoute qu'à la suite d'une **réunion avec le trésor public**, Mme PELLETIER est venue en mairie à sa demande pour la mise à jour de l'inventaire, totalement obsolète. De nombreux matériels n'existent plus et doivent être sortis de l'inventaire et d'autres doivent être changés de compte. Les terrains communaux n'apparaissent pas dans celui-ci, il faut donc tout remettre d'aplomb avant de basculer à la M57 (nouveau plan comptable) au 1^{er} janvier 2024. C'est un travail titanesque.
- Bruno LESSAULT énonce **les gros travaux à venir** :
 - ✓ Assainissement, enfouissement des réseaux, construction d'une caserne neuve avec subvention SDIS, toitures école, mairie, cuisine de la salle des fêtes, cavurnes et colombarium, étang, commerce, terrain à la Brissonnerie. Le financement sera assuré par le versement des loyers des panneaux solaires. La prochaine étape sera la signature de l'acte authentique et, 90 jours après, le 1^{er} versement du loyer arrivera.

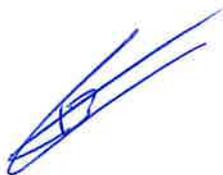
La taxe d'aménagement pourrait être versée soit au début, soit à la fin des travaux.
Ces travaux seraient effectués à court ou moyen terme. Il reste à les hiérarchiser.
Pour les cavurnes, J.Y. GAPIN suggère de travailler avec un artisan local.
Concernant l'achat du terrain à la Brissonnerie, le vendeur le céderait à 30 000 €. L'ensemble du conseil est favorable mais suggère de proposer 25 000 € ou entre 25 000 € et 28 000 €.
Pour le commerce, J.Y. GAPIN informe le conseil de la possibilité d'un accompagnement pour une épicerie participative avec dépôt d'un dossier demande de subvention avant le 20 décembre.
- Jean-Yves GAPIN porte à l'attention du conseil les questions suivantes :
 - ✓ Constate des **coupures d'électricité** et **microcoupures répétées** faisant lâcher les appareils et déclencher les alarmes intempestivement, d'où la nécessité de contacter Enedis.
 - ✓ Demande le lancement d'un projet de regroupement, d'étudier les offres, en sensibilisant la communauté de communes de Levroux pour un projet commun de **Mutuelle Santé négociée**, permettant de réduire le coût avec des tarifs groupe. L'objectif étant de permettre aux personnes qui ont peu de moyens d'accéder à une Mutuelle et à ceux qui en disposent déjà de pouvoir réduire leurs dépenses santé sans rogner sur les prestations.

Le conseil accepte sa proposition de lancer la question auprès de la Communauté de communes.
 - ✓ Fait remarquer une **dégradation sur la lucarne** de la mairie, en tuffeau (salle des archives).
 - ✓ Signale que les tuiles recouvrant le mur ancien du cimetière commencent à tomber et qu'il suffirait de les recoller afin d'éviter la dégradation de ce très beau mur.
 - ✓ Déplore les **vols répétés** (cambriolages chez les habitants) et le **vandalisme** (siphonage des réservoirs des véhicules) sur la commune, suggère la diffusion sur PanneauPocket, l'installation de panneaux lumineux, de vidéo surveillance et informe que des subventions peuvent être attribuées.
- Un membre du conseil évoque **l'installation de bornes électriques**, pendant les ventes de véhicules chutent actuellement. Françoise LIMOGES, ayant assisté à une réunion à ce sujet, rapporte que celles de Rouvres-les-Bois ont été très peu utilisées.
- Françoise LIMOGES a assisté à une **réunion d'école**. Elle informe le conseil que les élèves du RPI (du CP au CM2) vont séjourner durant 3 à 4 jours au Super Lioran. Quelques aides sont attribuées. Toutefois, Isabelle VACHEY précise que le reste à charge par enfant est de 70 € et que certaines familles ont deux enfants concernés. Elle demande si la municipalité peut participer pour les élèves domiciliés à Baudres. Le nombre d'enfants concernés est de 14. Le conseil abonde dans ce sens. Françoise LIMOGES ajoute qu'il faudra prendre une délibération.
- Adrien GAUGRY demande si les **anciennes tables de la salle des fêtes** seront mises en vente. Bruno LESSAULT répond que cela n'est pas envisagé pour l'instant et que quelques-unes ont été prises pour remplacer celles de la maison des associations, vétustes et en très mauvais état.
- **Cérémonies des 8 mai et 11 novembre**. Il demande que le protocole de ces cérémonies soit respecté ; il exprime le souhait de mieux les encadrer.

La séance est levée à 21h08

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN

